



Madame Lydie POLFER  
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg  
Hôtel de Ville  
Place Guillaume II  
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 13 novembre 2024

**Concerne : Question urgente au Collège échevinal concernant l'obligation de location de stands dits "camelots" au Marché de Noël**

Madame la Bourgmestre,

Selon mes informations, à côté de la taxe d'emplacement de 1500 €, certains exposants, de la catégorie des dits "camelots", ont été obligés cette année, sans information préalable, de louer un chalet de la Ville de Luxembourg au prix de 1000 € le mètre courant pour participer au Marché de Noël, et ne peuvent plus utiliser leur propre chalet, comme dans le passé.

Je souhaite, en application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, soumettre les questions suivantes au Collège échevinal :

- **Pouvez-vous me confirmer cette information?**
- **Pourquoi cette démarche, qui implique un surcoût considérable aux concernés?**
- **Combien d'exposants sont concernés par cette mesure?**
- **Est-ce qu'il y a eu des annulations? Si oui, combien?**
- **Y a-t-il d'autres changements pour les exposants cette année?**

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

François BENOY  
Conseiller communal déli gréng Stad